



# Lannion-Trégor-Communauté

SCHÉMA TERRITORIAL
Petite Enfance et Parentalité
2017-2020

# Lannuon-Treger-Kumuniezh

BRATRESPOLITIKEREZH Ar vugaligoù hag o zud **2017-2020** 



# **S**ommaire

Edito		5
Préambule		6
Première I	Partie : État des Lieux	10
1. L'ANAL	YSE QUANTITATIVE	10
1.1 DES I	DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE	10
1.2 DES	DONNÉES SOCIALES	12
1.2.1	Structures et compositions familiales	12
1.2.2	L'emploi	13
1.2.3	L'activité des femmes	14
1.2.4	Les facteurs de vulnérabilité des familles	14
1.3 L'OF	FRE D'ACCUEIL A DESTINATION DES 0-3 ANS	16
1.3.1	L'accueil collectif	16
1.3.2	L'accueil individuel	17
1.3.3	Le taux de couverture des besoins	18
1.4 LES	PROJETS IDENTIFIÉS	19
2. L'ANAL	YSE QUALITATIVE DE L'OFFRE DE SERVICES ET LES BESOINS	19
2.1 L'OF	FRE D'ACCUEIL	19
2.1.1	L'offre d'accueil collectif	19
2.1.2	L'offre d'accueil individuel	20
2.1.3	Évolution de l'offre globale de service pour atteindre le taux de couverture de l'objectif départemental	22
2.2 LE S0	OUTIEN A LA PARENTALITÉ	23
2.3 L'INF	ORMATION AUX FAMILLES	24

ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ	24
Deuxième partie : Orientations et actions	26
Orientation stratégique nº1 Améliorer l'adéquation offre de services à la demandes des familles	26
Orientation stratégique nº2  Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité	29
Orientation stratégique nº3 Améliorer l'information des famille sur l'offre d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité	30
Orientation stratégique nº4 Développer la coordination "petite enfance" et "parentalité" à l'échelle communautaire	e30
Conclusion	31

**Annexes:** diagnostics des 3 territoires



Comme vous le savez, Lannion-Trégor Communauté est une institution de réflexion et de coopération sur un grand nombre de sujets de notre vie quotidienne.

Les services à la population en matière de petite enfance et de parentalité sont organisés aujourd'hui soit par les mairies, soit par les syndicats intercommunaux, soit par notre communauté d'agglomération ou parfois par les associations. Ils remplissent une mission de service public de très grande qualité pour offrir aux parents des modes d'accueil diversifiés et permettre aux tout petits de vivre des expériences éducatives et de socialisation indispensables à leur épanouissement.

Nous savons pour autant que des ajustements sont à réaliser pour garantir sur l'ensemble du territoire un juste accès de ces structures pour l'ensemble de la population et pour tous les enfants, quels que soient les lieux de résidence et les conditions sociales des habitants.

Les éléments présentés dans le diagnostic nous éclairent sur les pistes de travail à construire ensemble, que ce soit dans nos communes ou au niveau de Lannion-Trégor Communauté. Nous tenons à remercier les nombreuses institutions et professionnels de la petite enfance qui ont contribué à ce travail de très grande qualité. Nous partageons avec eux la même ambition, celle de construire un territoire éducatif pour nos enfants et où nous pouvons donner à tous les moyens d'un égal accès à la formation et à l'emploi, et en particulier aux femmes, mamans de jeunes enfants.

Joël LE JEUNE Patrice KERVAON

# Pennad-stur

Lannuon-Treger Kumuniezh, evel ma ouzoc'h, zo un ensavadurevit en em soñjal ha labourat asambles war ur bern sujedoù hag a sell ouzh hon buhez pemdez.

En deiz a hirie e vez graet war-dro ar servijoù d'an dud a-fet bugaligoù hag o zud gant an tier-kêr, pe gant ar sindikadoù etrekumunel, gant hon c'humuniezh, pe gant ar c'hevredigezhioù a-wechoù. Kaset e vez gante ur gefridi servij publik a galite da benn, evit kinnig d'an dud meur a vod da zegemer o bugale, d'ar re vihanañ da vezañ e degouezhioù ma vez digarez da zeskiñ, d'anavezout ar re all, ezhomm a vez eus se abalamour d'o spered da vleuñviñ.

Daoust da se e ouzomp e rankomp adwelet an traoù un tamm abalamour d'an holl e bro Lannuon, d'an holl vugale, da c'hallout profitañ eus ar servijoù-se er memes mod, forzh pelec'h e vefent o chomha goude na vefent ket en aezamant.

Gant ar pezh a lenner en diagnostik e c'hallomp gwelet war beseurt tu heñchañ hon labour asambles, koulz en hon c'humunioù ha gant Lannuon-Treger Kumuniezh. Fellout a ra dimp lavaret trugarez d'an aozadurioù ha d'an dud a labour war dachenn ar vugaligoù p'o deus sikouret sevel al labour talvoudus-kaer-mañ. Klask a reomp ober ar memes tra hag int: sevel ur gumuniezh troet war an deskadurezh evit hon bugale, lec'h ma c'hallomp degas d'an holl, er memes mod, ha dreist-holl d'ar merc'hed a zo bugale yaouank gante, peadra da vezañ stummet ha da gavout labour.

Joël LE JEUNE Patrice KERVAON

# Préambule

De la garde à l'accueil, de l'hygiène à la santé, de l'éducation à l'éveil, de la référence au travail des parents à l'articulation des temps de vie, on voit, au fil de l'évolution de la société et des familles, les missions des lieux d'accueil de la petite enfance changer.

En France, 52,2 % des enfants de moins de 3 ans sont accueillis en dehors de la famille (EAJE, assistants maternels, école maternelle, salarié à domicile). Sur le département des Côtes-d'Armor et sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, les taux d'accueil sont respectivement de 75 % et 78 %.

Pour autant, le constat est fait d'inégalités d'accès aux services d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité. Le gouvernement a donc souhaité impulser une dynamique partenariale avec les collectivités territoriales et les partenaires pour permettre la création de 275 000 nouvelles solutions d'accueil du jeune enfant et le développement significatif des actions de soutien à la parentalité sur la période 2013-2017.

Pour répondre à ces perspectives, la CNAF a préconisé, via la convention d'objectifs et de gestion 2013-2017, l'élaboration de schémas territoriaux qui prennent en compte la problématique des horaires atypiques et l'accueil des enfants en situation de handicap.

Le schéma départemental des services aux familles a été signé le 9 octobre 2014 entre la CAF 22, l'AMF, la DDCS, la Direction Départementale de l'Inspection Académique, le Département, l'UDAF, l'ADFAAM, la FEPEM, la CMAF, la MSA et la Fédération Départementale de Familles Rurales.

#### Le schéma départemental s'articule autour de cinq orientations stratégiques :

- Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant, tant sur les modes d'accueil individuel que collectif,
- Répondre aux besoins spécifiques des familles, en particulier lorsqu'elles rencontrent des situations de vulnérabilité,
- Réduire les inégalités éducatives pour les enfants des familles vulnérables,
- Améliorer progressivement le maillage du territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité,
- Développer l'information des familles et des acteurs locaux en matière d'accueil du jeune enfant et d'accompagnement à la parentalité.

Les objectifs du schéma départemental sont d'atteindre en 2017 un taux de couverture de 80 % (le taux de couverture est défini comme un ratio entre l'offre et la demande d'accueil des enfants de moins de 3 ans à savoir la répartition pour 100 enfants de moins de 3 ans de l'accueil collectif, individuel et la scolarisation des 2-3 ans) :

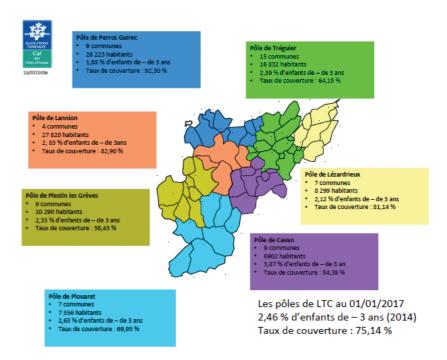
- > Via le maintien d'une offre équilibrée entre accueil individuel et accueil collectif,
- > Via une évolution du ratio accueil collectif/accueil individuel à 1 place d'accueil collectif pour 6 places d'accueil individuel, et l'évolution du nombre de places en accueil collectif à plus de 10 places d'accueil collectif pour 100 enfants,

- > Via le maintien du nombre de places en accueil individuel, particulièrement là où la pyramide des âges est vieillissante et le renouvellement des places menacé,
- > Via un taux de scolarité des 2-3 ans à l'école maternelle stable sur le département,

et tout en considérant que les places d'accueil en MAM sont comptabilisées de manière spécifique dans la mesure où celles-ci participent du maillage territorial comme les modes d'accueil collectif et en même temps relèvent de l'accueil individuel.

La communauté d'agglomération "Lannion-Trégor Communauté" a fusionné le 01/01/2017 avec la communauté de communes du Haut Trégor et celle de la Presqu'île de Lézardrieux pour une grande communauté d'agglomération de 60 communes et de 100 000 habitants.

#### La nouvelle communauté d'agglomération est organisée autour de 7 pôles.



Le présent schéma d'orientations petite enfance et parentalité de la nouvelle communauté est le résultat des réflexions engagées par les trois communautés. Document de diagnostic et d'orientation communautaire, il a vocation à donner les grandes lignes en matière de développement "petite enfance et parentalité" pour la période 2017-2020.

À vision prospective, mais sans caractère prescriptif, il sera, le seul outil de référence pour les potentiels porteurs de projets privés ou publics.

# Des diagnostics territoriaux à l'élaboration d'un schéma "Petite Enfance et Parentalité" à l'échelle des 60 communes

#### LANNION-TREGOR COMMUNAUTÉ (38 communes)

Une réflexion concertée a été menée avec la CAF de décembre 2014 à septembre 2015. La démarche a associé les élus, les professionnels de la petite enfance, les parents, les associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la parentalité, les acteurs socio-économiques, etc.

#### 2 thèmes ont été travaillés :

- L'adéquation de l'offre et de la demande en matière d'accueil de la petite enfance et en matière de parentalité,
- La coordination visibilité de l'offre de services.

Cette réflexion s'est appuyée sur différents documents-cadres et groupes de travail :

- > La convention d'objectifs et de gestion passée entre la CNAF et l'État
- > Le schéma départemental de services aux familles
- > 6 réunions d'échanges de proximité
- 2 groupes de travail thématiques (adéquation de l'offre et de la demande en accueil petite enfance et parentalité – coordination, visibilité)
- > Un comité technique et un comité de pilotage

#### **PÔLE DE TRÉGUIER (ex. CCHT)**

Depuis l'idée formulée par les élus de l'ex-territoire communautaire, du besoin d'un meilleur maillage de l'offre de garde du jeune enfant, de multiples rendez-vous ont eu lieu avec la conseillère CAF. Un premier temps de réflexion a été mené en 2013 lors de la naissance de la nouvelle communauté de communes. Plusieurs réunions de travail s'en sont suivies et le schéma a été présenté et adopté par le conseil communautaire au mois de juin 2016.

#### PÔLE DE LÉZARDRIEUX (ex. CCPL)

La Communauté de communes de la presqu'île de Lézardrieux a élaboré en 2016 un diagnostic "petite enfance et parentalité".

#### Le schéma "Petite Enfance et Parentalité" à l'échelle des 60 communes

Le présent schéma "petite enfance et parentalité" de Lannion-Trégor Communauté reprend et synthétise les éléments de diagnostic et d'orientations des trois collectivités, lesquels sont consultables en annexe.

Le projet de territoire 2015-2020 de Lannion-Trégor Communauté pose comme orientation dans son défi n° 3 "vivre solidaires" :

- Renforcer la proximité des services à la personne et répondre aux besoins des familles,
- Favoriser la proximité des services Petite-Enfance et Enfance-Jeunesse.

À cet égard, le développement des modes d'accueil relève toujours d'une démarche volontariste et non d'une mission obligatoire, de même que la qualité des services d'accueil et leur répartition sur le territoire sont une préoccupation majeure des élus du territoire.

La politique d'accueil de la petite enfance revêt des enjeux transversaux à la fois démographiques, éducatifs, sociaux et économiques et de développement local. En matière d'aménagement du territoire, la petite enfance est un enjeu fort, elle est un élément d'attractivité pour le territoire.

L'affirmation d'un égal accès des enfants du territoire à tous les modes d'accueil et par conséquent la définition de ce plan de cohérence intercommunale visant à l'accessibilité de l'offre d'accueil et à sa pertinence au regard des besoins en font un facteur d'équité territoriale d'accès aux structures et services petite enfance et parentalité.

Le schéma territorial des services aux familles et de la parentalité donne une vision prospective en cohérence avec les besoins en matière d'accueil petite enfance et un cadre d'intervention à l'échelle de la nouvelle géographie du territoire.

# État des lieux

### 1. L'ANALYSE QUANTITATIVE

### 1.1 DES DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES DU TERRITOIRE

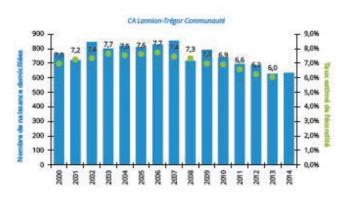
#### Une baisse contrastée des naissances.

Le nombre d'enfants de – de 3 ans est de 2563 sur l'ensemble de la communauté. (Source INSEE 2014)

800 naissances domiciliées sont dénombrées en 2014 sur le territoire de la Communauté d'agglomération, dont 630 sur Lannion Trégor Communauté, 122 sur la CC du Haut Trégor et 48 sur la presqu'île de Lézardrieux.

Sur la période 2000-2014, il y a eu en moyenne 970 naissances par an. Avec 840 naissances observées par an en moyenne entre 2012 et 2014, le taux estimé de fécondité est de 6 enfants pour 100 femmes en âge d'avoir des enfants en 2013.









La baisse des naissances est plus rapide que celle observée au niveau du département (moins 20 % entre 2003 et 2013 sur LTC et la CCPL et moins 17 % sur la CCHT contre 8 % sur le département). Cette diminution est principalement liée à la baisse du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants sur le territoire. Entre 2007 et 2012, la part des femmes âgées de 20 à 39 ans a baissé de 2,1 points sur LTC, de 2,3 points sur la CCHT et de 4,2 points sur la CCPL (source armor stats).

D'autres facteurs interviennent, comme par exemple, la baisse de la construction de logements sur le pôle de Lézardrieux, ou la baisse du nombre d'actifs occupés : évolution entre 2008-2013 : LTC : - 3,2, CCHT : - 3,5, CCPL : - 1,9 (source INSEE). La politique du logement est au cœur de la question. Faute d'offre pour les familles à prix raisonnable, certains territoires ont perdu une partie des familles qui n'avaient plus les moyens d'y rester.

De plus, l'augmentation du taux de chômage est un facteur d'explication de la baisse des naissances, les familles reportant une naissance à plus tard. Entre 2014 et 2016, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 14, 6 % et est particulièrement notable sur l'emploi féminin + 21,4 %. Cependant les dynamiques sont différentes selon les secteurs de l'agglomération.

Le nombre de naissances tend à se maintenir, voire à être supérieur dans les secteurs où la pression immobilière est moins forte à savoir sur les pôles de Cavan, de Plouaret, et le long des axes routiers : Lannion - Bégard et Lannion - Tréguier, les nouvelles familles s'installent le long des axes routiers.

Ainsi, le nombre de naissances moyen est en augmentation sur les territoires de Cavan, mais aussi sur les communes de Coatreven, Lanmérin, Langoat (Pôle de Tréguier).

Sur le Haut Trégor, c'est la partie côtière qui a perdu de la population et à l'inverse la partie ouest de la CCHT qui en a gagné, entre 1999 et 2012.

Sur la Presqu'île, les communes de Lézardrieux et de Pleumeur-Gautier représentaient à elles seules plus de 57 % des naissances sur le territoire de la CCPL en 2014.

Si la baisse des naissances est importante, la baisse du nombre d'enfants âgés de moins de 4 ans est moindre (- 9,3 % entre 2006 et 2011). En effet le territoire bénéficie d'un solde migratoire positif pour cette tranche d'âge soit + 3,9 % entre 2006 et 2011.

# Les perspectives démographiques qui détermineront la demande future

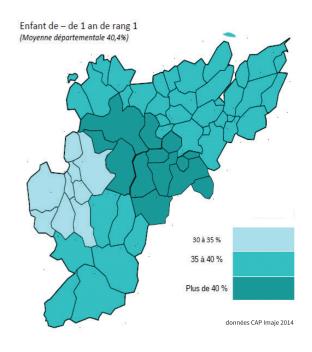
Les enfants de rang 1

Au-delà du constat d'une baisse des naissances, la demande future peut être appréhendée au travers du nombre de naissances d'enfants de rang 1 c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> enfant d'une future fratrie.

La proportion d'enfants de rang 1 préfigure la demande à venir et la localisation de cette demande. C'est le territoire du Centre Trégor qui concentre le nombre le plus important d'enfants de rang 1.



La demande : perspectives démographiques



#### 1.2 DES DONNÉES SOCIALES

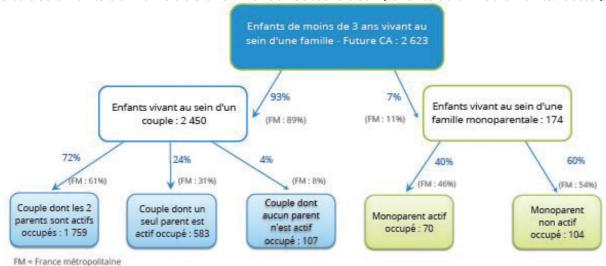
Les transformations des structures familiales modifient les besoins en modes d'accueil. L'emploi et le taux d'activité des femmes sont des facteurs déterminants des besoins en modes d'accueil.

#### **1.2.1** Structures et compositions familiales

#### Le profil des familles :

Les enfants de moins de 3 ans selon le type de famille et l'activité des parents. (Source INSEE RP 2013).

93 % des enfants de moins de 3 ans vivent avec leurs deux parents soit 2450 enfants. Cette propor-



tion est plus élevée que la moyenne métropolitaine. 7 % des enfants de moins de 3 ans vivent au sein d'une famille monoparentale soit 170 enfants.

1830 enfants de moins de 3 ans ont leurs parents qui travaillent et par conséquent ont un besoin de prise en charge, que le mode de garde soit institutionnel, familial, de voisinage... Cela concerne 72 % des enfants de moins de 3 ans vivant dans une famille composée d'un couple et 40 % de ceux vivant au sein d'une famille mono parentale.

210 enfants n'ont aucun de leurs parents en emploi. Ils représentent 4 % des enfants de moins de 3 ans vivant avec leurs deux parents et 60 % de ceux vivant au sein d'une famille monoparentale.

**Sur LTC** (38 communes), 9,2 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale (10,3 % pour le département). On observe des situations différentes selon les secteurs. Lannion et Plestin-les-Grèves concentrent une part plus importante d'enfants vivant dans une famille monoparentale.

Sur le Pôle de Tréguier, 9,9 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale.

Sur le pôle de Lézardrieux, 8,8 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans une famille monoparentale.

### 1.2.2 L'emploi

Lannion-Trégor Communauté se caractérise par un bassin d'emploi industriel autour de Lannion, une activité tertiaire importante sur Lannion liée à sa fonction de ville centre (Sous-préfecture, MDD, Pôle emploi, CPAM, CAF...) lycées, universités, une activité commerciale autour des communes de Lannion, Perros-Guirec, Tréguier, une activité touristique saisonnière (Hôtellerie, restauration), le long du littoral, un secteur médico-social important (hôpitaux, Ephad...) ainsi qu'un secteur agricole maraîcher implanté sur les pôles de Tréguier et de Lézardrieux.

La population active travaille dans 80 % des cas sur LTC. Cependant, les emplois sont davantage présents sur la ville centre de Lannion (1 emploi/2) et cela entraîne une importante mobilité des familles actives.

Sur le pôle de Tréguier, la concentration de l'emploi entraîne une importante mobilité des familles actives sur Lannion et dans une moindre mesure sur Paimpol. La particularité du territoire est d'être positionné entre deux territoires à fort potentiel d'emploi. Le territoire de Paimpol, avec son hôpital, sa vie maritime, ses emplois agroalimentaires... et le territoire de Lannion qui a la particularité d'être aujourd'hui un territoire fort, pourvoyeur d'emplois, mais où le primo-accédant rencontre des difficultés à trouver un espace possible pour son foyer.

La concentration de l'emploi entraîne une importante mobilité des familles actives, vers Lannion, mais aussi vers Guingamp ou Paimpol.

Le territoire du pôle de Lézardrieux est marqué par une forte ruralité et un éloignement aux bassins d'emploi. La population active travaille pour 52,4 % sur le territoire de la CCPL. L'éloignement du territoire aux bassins d'emploi entraîne une importante mobilité des familles actives du territoire. Ainsi le solde des entrées – sorties des actifs était négatif en 2012 (- 707). Les entrées d'actifs s'effectuent essentiellement depuis le Pays de Guingamp (40,1 %), le Pays du Trégor-Goëlo (39 %) et du Pays de St-Brieuc (10,3 %). Les sorties d'actifs s'effectuent essentiellement vers le Pays de Guingamp (42,6 %) et vers le Pays du Trégor-Goëlo (39,7 %).

Certaines de ces activités génèrent des besoins d'accueil en horaires "particuliers" : semaine changeante (activité hospitalière, médico-sociale), activité saisonnière (industrie touristique, maraî-chère).... Il en résulte des emplois occupés qui peuvent être précaires et qui ont pour conséquence des besoins d'accueil de courte durée ou irréguliers.

Sur LTC, 59,73 % des familles avec enfants de moins de 3 ans sont actives occupées.

Ce taux est important sur le pôle de Plestin-les-Grèves : 66,50 %.

Le pôle de Tréguier se distingue aussi avec 62 % de parents bi actifs et 80,30 % de femmes actives occupées et donc un besoin potentiel d'accueil permanent. Ce taux est supérieur à 62 % sur les communes de Camlez, Minihy Tréguier et la Roche Derrien. Ce taux est inférieur à 62 % sur les communes de Tréguier et de Penvenan.

**Sur le pôle de Lézardrieux**, près d'un enfant sur 2 a des parents actifs occupés et donc un besoin de garde immédiat. Entre 2012 et 2014, la part d'enfants âgés de moins de 3 ans dont les parents travaillent a baissé de plus de 4 % (- 3 % au niveau départemental). Ainsi en 2014, près de 46 % des enfants ont des parents qui travaillent, contre 56,5 % au niveau du département. Cette proportion peut refléter le besoin d'accueil même si certains enfants, dont les parents sont actifs occupés n'en ont pas besoin. De même certains enfants dont les parents sont inactifs peuvent avoir un besoin

d'accueil pour leur enfant. Des emplois occupés souvent précaires entraînent des contrats de courte durée ou irréguliers.

#### 1.2.3 L'activité des femmes

Depuis le début des années 90, le taux d'activité féminin sur le territoire de LTC augmente : sur la période récente (2008-2013), il a augmenté de 3 points passant ainsi de 86 % à 89 %.

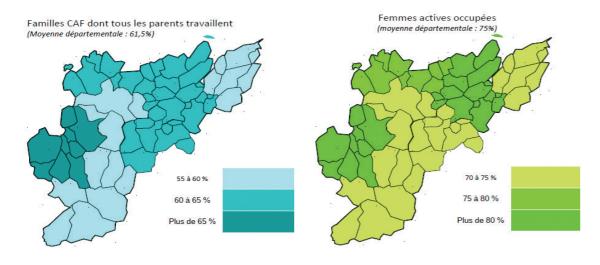
En comparaison avec les territoires des 3 intercommunalités en 2013, le taux d'activité féminin de LTC est de 89 %, celui du Haut Trégor de 90 % et celui de la Presqu'île de 88 %.

La part des femmes travaillant à temps partiel est de 37 % sur LTC contre 29 % en moyenne métropolitaine, 40 % sur le Haut Trégor et la Presqu'île.

La garde des enfants reste très largement l'affaire des mères et le nombre d'enfants à charge a un impact discriminant pour les femmes dans leur activité, notamment à partir du 3ème enfant, où l'on constate une baisse du taux d'activité et une augmentation du travail à temps partiel. L'accès à un mode d'accueil est un enjeu primordial pour faciliter la conciliation d'une vie professionnelle avec une vie familiale.



La demande : emploi des familles



#### 1.2.4 Les facteurs de vulnérabilité des familles

#### a. Les familles monoparentales :

Une attention particulière aux familles monoparentales peut être nécessaire afin d'aider ces parents seuls à concilier vie familiale et vie professionnelle. Les familles monoparentales ne constituent pas une problématique en soi. Elles ne rencontrent pas forcément de difficultés. Toutefois, la monoparentalité accroît les risques de pauvreté et de difficultés éducatives. Elle accentue les difficultés plutôt qu'elle ne les crée.

> Lannion-Trégor Communauté compte 8,83 % de familles monoparentales avec des enfants de - de 3 ans.

#### b. Les minima sociaux et le seuil de pauvreté :

Lannion-Trégor Communauté compte 17,40 % des enfants de - 3 ans qui vivent sous le seuil de bas revenu.

Le Pôle de Lannion concentre 12 % des familles monoparentales et 21,40 % des enfants vivants sous le seuil des bas revenus. Un parc important de logements sociaux peut en être une des explications. 9 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux. Cette proportion est inférieure à la moyenne départementale (9,9 %), mais elle est différente selon les communes. La ville centre a la plus forte proportion d'enfants vivant dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux tandis que la proportion dans les communes autour de Lannion est plus faible.

Les revenus les plus faibles se concentrent dans les communes de Lannion et de Plouaret.

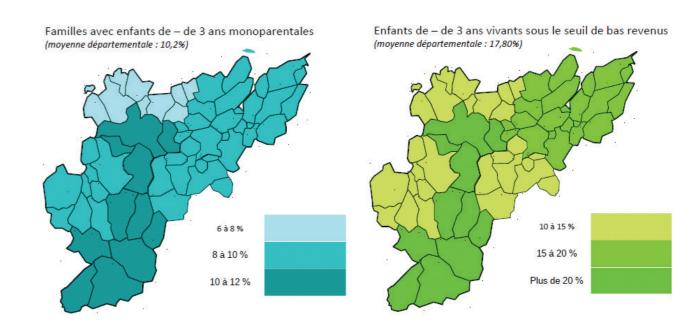
Sur le Pôle de Plouaret vit un nombre non négligeable de familles en situation de vulnérabilité : 9 % des familles avec enfants de – de 3 ans, et 22,50 % des enfants de 3 ans sont sous le seuil des bas revenus.

Sur le pôle de Tréguier, 11 % des familles avec enfants de moins de 3 ans sont bénéficiaires de minima sociaux.

Sur le pôle de Lézardrieux, 7,9 % des enfants de moins de 3 ans vivent dans un foyer bénéficiaire de minima sociaux. Ce nombre a baissé entre 2012 et 2014 passant de 10,2 % à 7,9 %. (+ 4,6 % dans le département). Entre 2012 et 2013, la part des enfants de moins de 3 ans vivant sous le seuil des bas revenus a baissé de plus de 13 % alors que cette proportion n'a baissé que de 0,2 % au niveau du département. Sur le territoire de la CCPL, 17,8 % des enfants de moins de 3 ans vivaient sous le seuil des bas revenus en 2014.



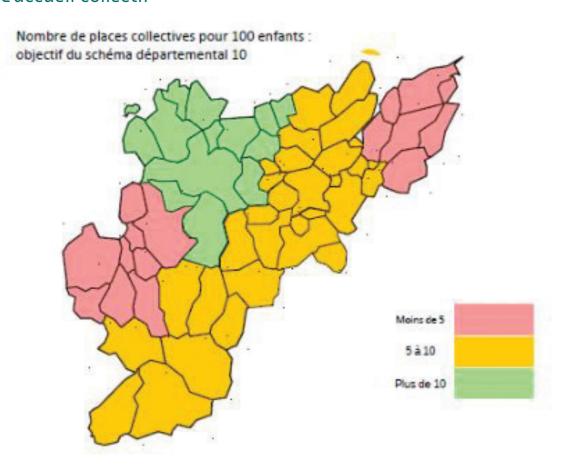
La demande : vulnérabilité des familles



données CAF Imaje 2014

#### 1.3 L'OFFRE D'ACCUEIL À DESTINATION DES 0-3 ANS

#### **1.3.1** L'accueil collectif



#### Accueil collectif LTC 38 communes:

#### Multi-accueil: 145 places

- Ti Babigoù,
- · Ker Uhel,
- Les fontaines,
- · Tom Pouce,
- Tamm Ha Tamm

Crèche familiale: 90 places

Halte-garderie: 35 places

· Ker Uhel,

Trébeurden

- · les Petits Malins,
- les Moussaillons

Micro-crèche: 5 places

• "Ti Choutig" Quemperven

# Accueil collectif Pôle de Tréguier : Le multi-accueil "Les p'tits pieds"

Dispose de vingt-deux places à la journée avec la possibilité d'accueillir deux enfants en urgence.

- > La micro-crèche de Quemperven "Ti Choutig"
- 4 places sur les 9 places proposées sont affectées au Pôle de Tréguier.
- > Accueil collectif Pôle de Lézardrieux : Le multi-accueil "Ty Mouss" :

15 places depuis 2012, ouverture de la structure sur un mi-temps semaine de 16 h 30 : une matinée (3 h); une journée complète (9 h); une après-midi (4 h 30)

#### **1.3.2** L'accueil individuel

#### > Sur LTC (38 communes):

En novembre 2014, 343 assistants maternels ont accueilli 827 enfants de moins de 3 ans, soit 43,05 % de cette tranche d'âge. Ce secteur compte 17,9 assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans. La capacité théorique d'accueil est, pour 100 enfants, de 50.

À noter la présence à Cavan, d'une MAM - 1, 2, 3 soleil - qui offre 10 places d'accueil

#### > Sur le pôle de Tréguier :

En novembre 2014, 63 assistants maternels ont accueilli 197 enfants de moins de 3 ans soit 49,87 % de la tranche d'âge. Ce secteur compte 15,9 assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans. La capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans et de 59,4.

Ces assistants maternels sont répartis de manière relativement homogène sur la communauté de com-

Un centre hospitalier est présent sur le territoire. Celui-ci entraîne un besoin d'accueil en horaires particuliers pour les enfants des agents y travaillant. De ce fait, les assistants maternels du territoire communautaire sont depuis un certain temps habitués à répondre à ce type d'horaires atypiques. Environ une dizaine d'entre eux propose ce type d'accueil avec des débuts de journée à 5 h du matin et des accueils d'enfants de nuit.

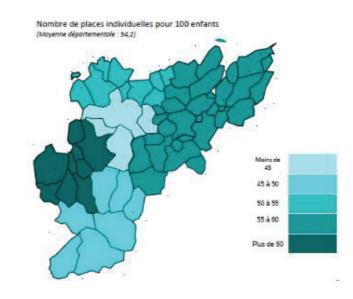
Enfin, certains assistants maternels se sont positionnés sur un créneau pouvant accueillir des enfants handicapés.

La Maison des Assistants Maternels (MAM) de Plouguiel: Le rôle de la MAM permet d'accueillir des enfants sur une plage horaire plus importante puisque les enfants, bien que liés par un contrat spécifique avec une des assistantes maternelles, peuvent également être gardés temporairement par l'une ou l'autre des trois autres assistantes maternelles qui composent la MAM. Cette MAM offre 12 places d'accueil.

#### > Sur le pôle de Lézardrieux :

En novembre 2014, 33 assistants maternels actifs ont accueilli 82 enfants de moins de 3 ans soit 49 % de la tranche d'âge. Ce secteur compte 21,7 assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2014. La capacité théorique d'accueil est de 58.9 pour 100 enfants de moins de 3 ans.

Le nombre d'assistants maternels a baissé de 8 % entre 2012 et 2014. Cependant on peut dire que le territoire dispose d'un bon réseau d'assistants maternels. En effet, il y avait 21,7 assistants maternels actifs pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2014 (18 assistants maternels pour 100 enfants de moins de 3 ans au niveau départemental).



#### **1.3.3** Le taux de couverture des besoins

Il est défini comme un ratio entre l'offre et la demande en matière d'accueil collectif, accueil individuel et scolarisation des 2-3 ans pour 100 enfants de moins de 3 ans. Cet indicateur est désormais calculé de manière identique sur l'ensemble du territoire national.

Il ne prend pas en compte les places réservées pour le territoire de LTC au multi-accueil "Ti Poupigoù" situé sur la commune de Bégard ni les places à la Halte-garderie de Trébeurden, et il prend en compte les 60 places de la crèche familiale de Lannion sans considérer le nombre des assistants maternels réellement en activité.

Les 15 places collectives sur le pôle de Lézardrieux sont comptées comme 15 places à part entière alors que la structure n'est ouverte que 2 jours par semaine.

#### Pôle de Cavan

- 9 communes 6 902 habitants
- 3,87 % d'enfants 3 ans
- Taux de couverture : 54,39 %

#### Pôle de Lannion

- 4 communes 27 820 habitants
- 2,83 % d'enfants 3 ans
- Taux de couverture : 82,90 %

#### Pôle de Lézardrieux

- 8 communes 8 299 habitants
- 2,12 % d'enfants 3 ans
- Taux de couverture : 81,14 %

#### Pôle de Perros-Guirec

- 9 communes 26 223 habitants
- 1,88 % d'enfants 3 ans
- Taux de couverture : 92,30 %

#### Pôle de Plestin-les-Grèves

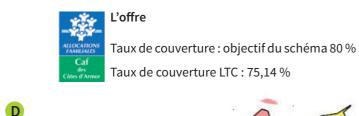
- 9 communes 10 290 habitants
- 2,33 % d'enfants 3 ans
- $\bullet$  Taux de couverture : 58,43 %

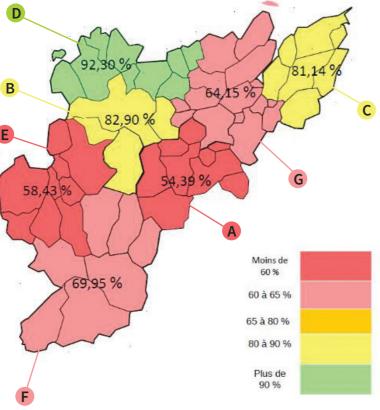
#### Pôle de Plouaret

- 7 communes 7 556 habitants
- 2,63 % d'enfants 3 ans
- Taux de couverture : 69,95 %

#### Pôle de Tréguier

- 15 communes 16 832 habitants
- 2.39 % d'enfants 3 ans
- Taux de couverture : 64,15 %





Données Depp (éducation nationale), Insee-RP, traitement CNAF, ACOSS, MSA DREES

Attention, cette méthode de calcul nationale ne prend pas en compte les heures et les jours d'ouverture. Ainsi, il existe un biais pour les territoires sur lesquels les accueils collectifs ne sont pas ouverts à temps complet.

#### 1.4 DES PROJETS IDENTIFIÉS

- > Plestin-les-Grèves : le programme municipal prévoit la réalisation d'une structure d'accueil "petite enfance".
- **Coatréven :** Projet porté par LTC, en cours de réalisation d'une antenne dépendante du multi accueil "les p'tits pieds", d'une capacité de 9 places.
- > Ploulec'h : Projet de réalisation d'une MAM.
- > Quemperven : Restructuration de la micro crèche associative "Ti Choutig".

### 2. L'ANALYSE QUALITATIVE DE L'OFFRE DE SERVICES ET LES BESOINS

#### 2.1 L'OFFRE D'ACCUEIL

#### **2.1.1** L'offre d'accueil collectif

L'accueil collectif est concentré dans quelques communes et l'ensemble du territoire n'est pas couvert.

L'offre d'accueil collectif se trouve essentiellement autour de communes urbaines :

Lannion · Perros · Tréguier.

Des multi accueils sont présents sur : **Plouaret · Quemperven · Trébeurden · Pleudaniel**, ces 2 derniers n'étant ouverts que partiellement.

Un accord entre LTC et la communauté de communes de Bégard, offre 40 % de places au multi accueil "Ti Poupigoù", aux résidents du Pôle de Cavan.

Certains pôles sont totalement dépourvus d'accueil collectif (c'est le cas du Pôle de Plestin-les-Grèves), d'autres ont une offre très partielle.

#### > Sur LTC (38 communes):

En fonction de leur lieu de résidence, certaines familles ne peuvent prétendre à un accueil collectif. La commune de Lannion a conventionné avec les communes de Ploubezre et Rospez et réserve un certain nombre d'heures au sein de ses structures collectives pour les habitants de ces communes. Perros-Guirec accueille, sans conventionnement particulier, des familles extérieures.

#### > Sur le pôle de Lézardrieux :

L'ouverture de la structure sur 16 h 30 hebdomadaires ne constitue pas un mode d'accueil répondant aux besoins des familles actives. De plus on constate une baisse du taux de fréquentation. Cependant, après une diminution des fréquentations en 2014 (taux de fréquentation de 52 %), on constate une augmentation amorcée en 2015 (taux de fréquentation de 68 % en 2015).

#### > Sur le pôle de Tréguier :

L'offre d'accueil collectif est inférieure à la moyenne départementale, mais l'un des atouts du territoire est d'avoir une structure bien identifiée qui est le multi accueil "les p'tits pieds". Cette structure d'accueil collectif est connue des familles et permet d'accueillir un certain nombre d'enfants du territoire communautaire.

Aujourd'hui, la structure, de par sa configuration, accueille des enfants de manière non satisfaisante. La structure initialement prévue pour 16 est passée à 22 places. Les locaux sont exigus, l'organisation spatiale ne favorise pas l'optimisation de l'offre d'accueil.

Malheureusement, l'implantation du bâtiment ne permet que très peu d'ajustements et ne peut en aucun cas améliorer de manière significative l'accueil des 22 enfants.

Pour l'essentiel, la faiblesse du nombre de places en accueil collectif pénalise les couples les moins aisés, ce mode de garde restant le moins onéreux.

À titre d'exemple, pour un couple qui perçoit 2 SMIC mensuels (2 200 €), le reste à charge mensuel est, selon la CNAF, de l'ordre de 120 € par mois soit 2,2 fois moins qu'avec un assistant maternel (255 €).

#### **2.1.2** L'offre d'accueil individuel

L'accueil individuel est le principal mode d'accueil des jeunes enfants, mais il se caractérise par des inégalités géographiques et un besoin à venir de renouvellement des assistants maternels.

L'offre d'accueil est importante : en 2014, 452 assistants maternels ont accueilli 1106 enfants soit 43,15 % des enfants de moins de 3 ans.

Mais on constate des disparités suivant les secteurs géographiques :

#### > Sur LTC (38 communes):

La capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans varie de 42,4 sur le secteur de Lannion à 64 sur le secteur de Plestin-les-Grèves où il s'agit d'un mode d'accueil unique en l'absence d'un mode d'accueil collectif. C'est également sur le secteur de Plestin-les-Grèves que les assistants maternels gardent le plus d'enfants en moyenne : près de 4 enfants.

#### > Sur le pôle de Lézardrieux :

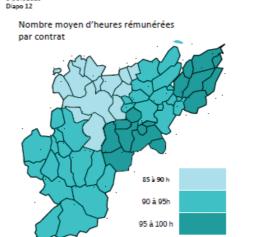
L'accueil individuel est le principal mode d'accueil des jeunes enfants. Les assistants maternels sont très sollicités et bénéficient de contrats d'accueil importants et peuvent parfois avoir des réticences à répondre à des besoins ponctuels, aux contrats de courte durée hebdomadaire ou changeants. Ils accueillent, en moyenne, 3,6 enfants avec un nombre d'heures rémunérées, par contrat, supérieur à la moyenne de LTC et du pôle de Tréguier : 97 heures contre respectivement 90 et 92 heures.

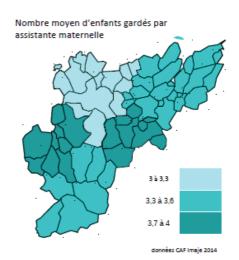
#### > Sur le pôle de Tréguier :

Le taux de couverture est inférieur à la moyenne départementale et l'accueil individuel est le principal mode d'accueil des jeunes enfants, car l'offre collective y est très peu présente. Les assistants maternels sont relativement bien répartis sur le territoire. Leur activité est soutenue avec un accueil moyen de 3,6 enfants.

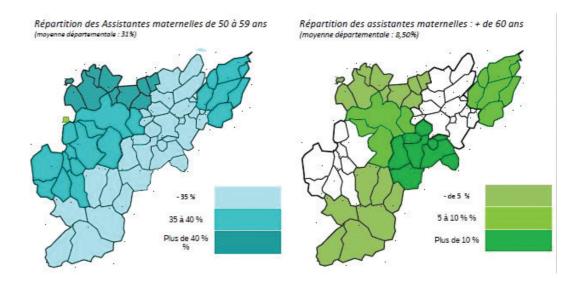


L'offre : occupation de l'accueil individuel





Un point de vigilance pour l'avenir sera le renouvellement des assistants maternels (1 assistant maternel sur trois a plus de 50 ans). La question du renouvellement des agréments va se poser.



Le coût d'un accueil individuel peut être élevé pour certaines familles. Une étude récente de la DREES indique un reste à charge supérieur pour les parents qui choisissent l'accueil individuel par rapport à l'accueil collectif : de 1,40 €/h en moyenne pour de l'individuel à 1,20 €/h pour du collectif.

Pour le quotient familial le moins élevé, le coût horaire en structure collective est de 0.20 € pour une famille avec 4 enfants, 0.26 € pour une famille avec 3 enfants, 0.33 € pour une famille avec 2 enfants, 0.40 € pour une famille avec 1 enfant.

Pour l'accueil individuel, les familles doivent faire l'avance des frais d'accueil et perçoivent de la CAF une aide dont le montant varie en fonction de leurs revenus.

Les parents bénéficiant du complément libre choix d'activité (congé parental) ne peuvent pas le cumuler avec l'allocation de libre choix du mode de garde. Le recours à un assistant maternel pour un besoin même ponctuel peut alors être difficile. Cela crée une vraie inégalité quand il n'y a pas d'autres propositions d'accueil sur le territoire.

Les demandes des familles évoluent vers une augmentation des besoins de contrats de plus courte durée hebdomadaire, irréguliers, voire changeants. Ces demandes peuvent être confrontées aux réticences des assistants maternels.

# **2.1.3** Évolution de l'offre globale de service pour atteindre le taux de couverture de l'objectif départemental

#### > Pôle de Lannion :

Concernant l'accueil collectif, le pôle de Lannion se situe au-dessus des objectifs du schéma.

Le ratio de places collectives vis-à-vis du nombre de places individuelles est respecté : il existe 2 places collectives pour 6 places individuelles.

Avec un taux de couverture de 82, 90 %, cet objectif est également atteint.

#### > Pôle de Perros-Guirec :

Concernant l'accueil collectif, le pôle de Perros se situe au-dessus des objectifs du schéma.

Le ratio de places collectives vis-à-vis du nombre de places individuelles est respecté : il existe 2 places collectives pour 6 places individuelles.

L'objectif de 80 % du taux de couverture est dépassé puisqu'il est de 92,30 % sur ce territoire.

#### Pôle de Plouaret :

L'équilibre entre accueil collectif et accueil individuel atteint quasiment les objectifs fixés par le schéma.

Avec un taux de couverture de 62,95 %, l'objectif départemental n'est pas atteint, cela nécessiterait la création de 39 places. Pour atteindre le taux de 75 % de LTC, la création de 27 places serait nécessaire (collectif et individuel confondus).

#### > Pôle de Plestin-les-Grèves :

Il est important de développer le nombre de places collectives afin de satisfaire aux exigences du schéma et de pallier la saturation de l'accueil individuel, le taux de couverture n'étant que de 58,34 %.

Atteindre le taux de 75 % de LTC, nécessiterait la création de 41 places (collectives et individuelles confondues).

Pour atteindre l'objectif départemental de 80 %, le nombre de places à créer serait de 53.

#### Pôle de Cavan :

Le nombre de places collectives est inférieur aux objectifs du schéma. Cependant l'équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif est presque atteint compte tenu du nombre d'assistantes maternelles.

Le taux de couverture n'est que de 54,39 %. Cependant le taux de couverture calculé sur ce territoire ne tient pas compte de l'offre à Bégard. Pour atteindre le taux de 75 % de LTC, le nombre de places pouvant être créées est de 40, en prenant en considération les places réservées au multi accueil de Bégard (collectif et individuel confondus).

Pour atteindre le taux de 80 %, objectif départemental, il peut aller jusqu'à 66.

#### > Pôle de Tréguier :

Le nombre de places collectives est inférieur aux objectifs du schéma. Cependant l'équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif est presque atteint compte tenu du nombre d'assistantes maternelles.

La situation sur ce pôle est très similaire à celle rencontrée sur le pôle de Cavan hormis le dynamisme démographique.

Le taux de couverture de ce pôle est de 64,15 %. Pour atteindre le taux de 75 % de LTC, le nombre de places pouvant être créées peut aller jusqu'à 44 (collectif et individuel confondus).

Pour atteindre le taux de 80 % objectif départemental, il peut aller jusqu'à 64.

#### > Pôle de Lézardrieux :

Les objectifs du schéma ne sont pas atteints, tant en nombre de places collectives que dans l'équilibre avec l'offre d'accueil individuelle le taux de couverture est de 81,14 %. Cependant, celui-ci est calculé sur la base de 15 places 5 jours/semaine. Or, les horaires et les jours d'ouverture n'en font pas un mode d'accueil adapté aux besoins des familles actives.

#### 2.2 LE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ

Le soutien à la parentalité consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assurer pleinement et en premier lieu leur rôle éducatif.

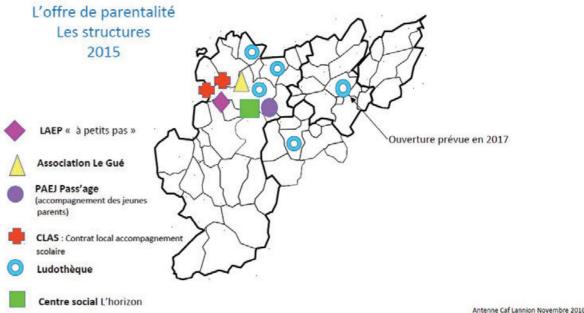
L'offre sur le territoire révèle des iniquités territoriales : les structures de soutien à la parentalité sont surtout présentes au nord de l'agglomération et à Lannion.

Sur le Pôle de Tréguier, la commune de Langoat a le projet de se doter d'une ludothèque en 2017.

En parallèle, des actions multiples abordent les questions autour de la parentalité : Les actions Caf, les consultations médicales ou permanences PMI, Bébés lecteurs, Actions ponctuelles. Elles ne sont pas référencées, disparates et sont donc peu visibles.

Peu d'offres de services sont mises en place pour les enfants de plus de 6 ans.

Il n'y a pas d'espace rencontre parents/enfants sur le territoire permettant la rencontre médiatisée dans un lieu où, les enfants confrontés à une rupture familiale difficile, peuvent rencontrer le parent avec lequel ils ne résident pas habituellement. Les familles doivent se déplacer à Guingamp et l'association Le Gué constate une forte demande.



#### 2.3 L'INFORMATION AUX FAMILLES

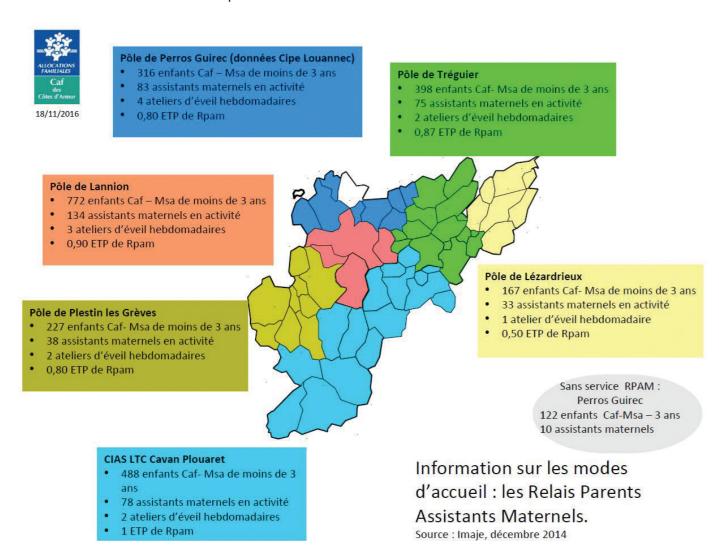
L'information – communication des services aux familles :

L'information et la communication sont des enjeux importants pour que toutes les familles et, notamment les plus vulnérables, puissent valoriser leurs droits et accéder aux services et équipements adaptés à leur situation.

- L'information sur les modes d'accueil est faite par :
  - > Les RPAM,
  - > Les sites Internet et outils de communication écrits des établissements et collectivités,
  - > Le LAEP.
  - > La PMI,
  - Le site mon enfant.fr développé par la CNAF.

Cependant les RPAM dont l'action est essentielle dans l'information sur les modes d'accueil sont inégalement répartis sur le territoire, et leurs missions ne sont pas toujours bien comprises ou identifiées par les acteurs du territoire. Il en résulte une information sur la petite enfance disparate et confuse.

Un des premiers effets de la fusion et du diagnostic réalisé par Lannion Trégor Communauté en 2015 est l'exercice de la compétence RPAM sur l'ensemble du territoire à partir du 01/01/2017. Le projet de service sera élaboré en 2017 et présenté en commission sociale de la CAF avant fin 2017.



# 2.4 LA COORDINATION POUR L'ACCUEIL PETITE ENFANCE ET LE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

Les professionnels qualifient leur partenariat de collaboratif et de dynamique.

Cependant, ils constatent une absence de centralisation de l'information, de structuration des réseaux professionnels et de coordination à l'échelle communautaire qui serait de nature à impulser une dynamique locale. Le recrutement d'un coordonnateur " petite enfance et parentalité " est envisagé en début d'année 2017.



# Orientations et actions

Cette deuxième partie est consacrée aux orientations générales de la politique "petite enfance" des 7 pôles de la communauté d'agglomération "Lannion-Trégor Communauté" et aux actions qui en résulteront.

La communauté d'agglomération Lannion Trégor Communauté ne possède pas une compétence générale "petite enfance et parentalité" sur l'ensemble de son territoire. Sa compétence est territorialisée et couvre les pôles de Plouaret, de Cavan, de Lézardrieux et de Tréguier. La compétence RPAM s'exercera à compter du 1er janvier 2017 sur l'ensemble du territoire.

Sur les autres pôles, la mise en œuvre des actions relèvera de l'autorité compétente en la matière. D'une façon générale, Lannion Trégor Communauté, porteuse de la réflexion, assurera un rôle d'animation des acteurs et sera garante, au regard de ce schéma, d'une offre de services cohérente et maîtrisée sur son territoire.

#### Au vu des diagnostics et analyses précités, quatre orientations stratégiques majeures se dessinent:

- 1. Améliorer l'adéquation offre de services/demandes des familles
- 2. Mailler progressivement le territoire en matière d'offre d'accompagnement à la parentalité
- 3. Améliorer l'information des familles sur l'offre disponible
- 3. Développer la coordination "petite enfance et parentalité" à l'échelle communautaire

### Orientation stratégique nº 1

AMÉLIORER L'ADÉQUATION OFFRE DE SERVICES/DEMANDES DES FAMILLES

- Trois objectifs en matière d'accueil de la petite enfance :
- > Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant et permettre le choix du mode d'accueil, collectif ou individuel.
- > Répondre aux besoins des familles et des enfants : les modes d'accueil doivent pouvoir être fréquentés par l'ensemble des enfants, quelle que soit la situation financière et professionnelle de leur famille et quel que soit leur lieu de résidence.
- > Répondre aux besoins des familles en situation de fragilité : les modes d'accueil doivent être en cohérence avec les besoins des familles issues de milieux défavorisés et en situation de vulnérabilité. Les conditions des premiers apprentissages – langage, socialisation – contribuent fortement à la reproduction des inégalités sociales. Pour lutter contre les difficultés scolaires rencontrées dès les premières années d'école et plus tard le décrochage scolaire, il faut agir en amont et assigner explicitement à la politique petite enfance un objectif d'éducation et d'égalité des chances.

#### 2 actions

Action 1 - Accueil collectif, deux leviers possibles et complémentaires

#### Levier 1

Engager une réflexion pour créer des places d'accueil collectif sur les secteurs non couverts ou insuffisamment couverts par un EAJE afin d'offrir aux familles le choix du mode d'accueil.

Quatre pôles méritent une attention particulière : par ordre de priorité les Pôles de :

Plestin-les-Grèves • Tréguier • Cavan • Lézardrieux.

#### > Pôle de Plestin-les-Grèves :

Pour rappel, le taux de couverture du pôle de Plestin-les-Grèves est de 58,43 % avec un nombre d'enfants de moins de 3 ans, qui se situe dans la moyenne de la communauté, mais avec un nombre d'enfants de rang 1 compris entre 30 et 35 %, inférieur à la moyenne départementale qui se situe à 40,4 %.

En revanche le taux d'emploi des femmes est supérieur à la moyenne, 80,60 %/75,73 %, de même, le taux des familles dont les deux parents travaillent, 66,50 %/59,73 %.

Ceci témoigne d'un besoin d'accueil important. Parallèlement, l'accueil individuel, seul mode d'accueil sur le territoire, est en limite de saturation, le nombre d'assistants maternels – 38- est inférieur à la moyenne du territoire.

La réalisation d'une structure d'accueil collectif de type micro crèche pourrait constituer une première réponse aux besoins en mode d'accueil collectif du pôle.

#### Pôle de Tréguier :

Sur ce pôle le nombre de places collectives est bas et inférieur aux objectifs du schéma. Cependant, l'équilibre entre l'accueil individuel et l'accueil collectif semble presque atteint, compte tenu du nombre d'assistants maternels.

L'état des lieux laisse apparaître que le développement de l'offre devra certainement se faire sur le secteur situé au croisement des voies circulantes principales et secteur où se situe la principale hausse démographique à savoir les communes de Lanmérin, Camlez, Coatréven, Trézény, Langoat. Cette partie de territoire est dépourvue d'accueil collectif.

La réalisation d'une structure d'accueil collectif, de 9 places est envisagée sur la commune de Coatréven (disponibilité foncière au sein du lotissement communal), ce dimensionnement pourrait évoluer en cas d'évolution de la demande.

Parallèlement, le multi-accueil "les p'tits pieds" est une structure qui n'est pas adaptée au nombre d'enfants actuellement accueillis. L'enjeu sera donc de réadapter l'offre afin de mieux la faire coïncider avec la dimension des locaux existants et revenir à un taux de 18 places et de créer sur cette future structure l'équivalent de cinq places réellement nouvelles. L'offre nouvelle sur le territoire communautaire en accueil collectif (hors MAM) serait alors de 27 places au lieu des 22 places actuelles. Cette structure serait pensée comme une structure satellite à celle existante, ce qui permettrait des économies d'échelle notamment en termes d'encadrement.

La micro-crèche "Ti Choutig" située sur la commune de Quemperven nécessiterait la réalisation de travaux de mise aux normes et d'aménagement de nature à la rendre fonctionnelle et adaptée à l'accueil des jeunes enfants. Dès lors se pose la question de son déménagement et de sa localisation.

#### > Pôle de Cavan :

Ce pôle concentre le plus fort taux d'enfants de moins de 3 ans soit 3,87 %. De plus, le nombre élevé d'enfants de rang 1 laisse présager d'une augmentation du nombre d'enfants dans les prochaines années.

Le nombre de places d'accueil collectif est bas au regard du nombre d'enfants sur le territoire et l'est d'autant plus si l'on considère la dynamique positive des naissances.

Le taux de femmes actives occupées est légèrement inférieur à la moyenne (72,5 %/75,73 % sur LTC). Le nombre de places est inférieur aux objectifs du schéma départemental.

Le nombre d'assistants maternels est inférieur à la moyenne, mais celles qui exercent accueillent beaucoup d'enfants et sont proches de la saturation. Le volume horaire des contrats est élevé.

#### > Pôle de Lézardrieux :

La capacité d'accueil de la structure "Ty Mouss" est limitée à 15 places maximum du fait de la taille des locaux.

Les jours et les heures d'ouverture de la structure ne constituent pas un mode d'accueil répondant aux besoins des familles actives.

Un élargissement des horaires d'ouverture de la structure pourrait être judicieux, car les familles font appel à des solidarités familiales faute de moyens :

- Sur deux journées, complètes au lieu d'une;
- Sur des amplitudes horaires élargies (11 h au lieu de 9 h actuellement);

La structure est située sur l'axe "Paimpol - Lannion" fréquenté par de nombreux actifs et à proximité de Pleumeur-Gautier, commune où réside la majorité des jeunes familles. Cette mesure pourrait être également un moyen de faire face au vieillissement des assistants maternels du territoire.

#### Levier 2

- Engager une réflexion pour ouvrir les EAJE existants aux familles des communes non couvertes par une structure d'accueil collectif avec conventionnement. Ceci participerait à l'amélioration de l'acces pour tous, quel que soit le mode d'accueil, suivant des modalités à définir avec les communes.
- Envisager une mutualisation des structures pour transfert de compétences à Lannion-Trégor Communauté.

#### Action 2 - Accueil individuel

- > Maintenir un nombre de places, suffisant et équilibré sur le territoire, chez les assistants maternels et conforter un accompagnement des assistants maternels et des familles, de qualité, via le RPAM.
- > Développer des actions de promotions du métier d'assistant maternel et encourager l'entrée dans la profession.
- > Accompagner la professionnalisation des assistants maternels par de la formation continue sur leur temps de travail et en mettant en place des solutions alternatives d'accueil pour les enfants qui leur sont confiés.
- > Soutenir l'installation de MAM qui contribuent à la professionnalisation des assistants maternels et qui favorisent la pérennisation de la profession, en fonction de critères d'attribution qui seront définis ultérieurement.
- > Adapter l'offre d'accueil (accueil individuel et accueil collectif) pour tous les publics en termes de proximité géographique, atypie, amplitude des heures d'ouverture des accueils collectifs, mobilité, besoin de place d'urgence, revenus, insertion professionnelle, handicap... Harmoniser les critères d'attribution des places dans les EAJE qui favorisent la mixité sociale, mettre en place un service d'accueil d'urgence, créer un réseau d'astreinte assistants maternels en atypie....
- > À terme, adapter la gestion territoriale pour l'accueil de la petite enfance. Créer les conditions d'une gestion territoriale commune, suivant le cas, coordination ou mutualisation ou intégration communautaire pour l'accueil de la petite enfance, en tenant compte des spécificités de chaque secteur géographique.

### Orientation stratégique nº 2

MAILLER PROGRESSIVEMENT LE TERRITOIRE EN MATIÈRE D'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT À LA PARENTALITÉ

- Trois objectifs:
- > Faire connaître les lieux ressources pour les parents
- > Favoriser l'accès des familles aux structures et aux actions de soutien à la parentalité
- > Accompagner les familles en cas de séparation et développer l'accès à la médiation familiale
- **Trois actions:**
- > Communiquer à l'échelle de l'agglomération sur les lieux ressources pour les parents
- > Construire une politique d'accompagnement à la parentalité et établir un plan pluriannuel de développement des structures de soutien à la parentalité sur les zones non couvertes (LAEP, ludo-thèques.....)
- > Promouvoir la création d'un espace rencontre sur le territoire en vue de l'exercice du droit de visite en cas de séparation.

### Orientation stratégique nº 3

AMÉLIORER L'INFORMATION DES FAMILLES SUR L'OFFRE DISPONIBLE

#### Deux objectifs :

- > Améliorer l'information des familles en matière d'accueil des jeunes enfants et de soutien à la parentalité afin d'assurer un meilleur accès à l'offre adaptée à leurs besoins.
- > Apporter une visibilité/lisibilité de l'offre existante.

#### Deux actions :

- Mise en place d'un suivi partagé de la petite enfance à l'échelle de l'agglomération.
- > Création d'un portail d'information petite enfance :
- Mise en place d'une plateforme d'accueil avec n° unique, identification de points d'accueil sur les pôles géographiques, réalisation d'un site internet petite enfance et parentalité LTC, développement des outils d'information et de communication, journal, signalétique, mise en place d'ateliers, conférences sur la petite enfance, semaine de la petite enfance....
- Organiser l'offre de relais parents assistants maternels pour couvrir tout le territoire et répondre aux questions sur la continuité de service, et redimensionner l'offre des relais pour atteindre les préconisations de la CAF des Côtes-d'Armor soit 5.17 ETP /5 actuellement.
- Consolider une gestion communautaire de la compétence RPAM en conservant un maillage territorial et en structurant un réseau, tout en préservant la notion de proximité du service aux usagers.
- Renforcer l'observatoire des conditions locales de la petite enfance, mission actuellement insuffisamment accomplie par les animatrices.
- Former et informer les prescripteurs potentiels en contact avec les familles.
- Étendre le DAJE à l'ensemble du territoire.

### Orientation stratégique nº 4

DÉVELOPPER LA COORDINATION "PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ" À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE

#### Un objectif:

> Améliorer la coordination des acteurs qui accompagnent les familles et renforcer la collaboration des professionnels de l'offre de services aux familles à travers la formalisation d'un réseau de nature à impulser une dynamique locale.

#### Deux actions :

- > Créer une fonction de coordination petite enfance-parentalité à l'échelle de l'agglomération : formaliser un réseau et le coordonner pour impulser une dynamique locale, créer du lien entre les différents services œuvrant dans le champ de la petite enfance.
- > Actualiser à mi-parcours le diagnostic "petite enfance et parentalité" via l'observatoire social.

#### **Conclusion:**

La pertinence d'une offre adaptée aux besoins des familles est une préoccupation majeure de la communauté d'agglomération. La nécessité d'organiser une information aux familles est également un objectif fort et partagé par les élus et les professionnels de la petite enfance.

Les axes de développement synthétisés dans les quatre orientations stratégiques offrent de nouvelles perspectives pour améliorer l'accueil des plus jeunes et répondre au plus grand nombre de familles, pour la période 2017-2020. Il conviendra de poursuivre le travail en précisant les actions, en les priorisant en définissant les moyens à mettre en œuvre, les modalités de financements (fonds de concours, etc....), les possibilités et solutions juridiques liées à la compétence territorialisée, à ce jour, de LTC en matière de petite enfance, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation du schéma.

Le Centre intercommunal d'action sociale de Lannion Trégor Communauté sera la structure porteuse du schéma et de la politique petite enfance. Le mode de gouvernance sera organisé autour du conseil d'administration et de la commission enfance jeunesse du CIAS.





## LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

1 rue Monge • CS 10761 • 22307 Lannion Cedex contact@lannion-tregor.com www.lannion-tregor.com